



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12540-2024 CONCERNANT
L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT AFIN
D'ÉVITER DES INTÉRÊTS SUR DES EMPRUNTS SUR LES
MARCHÉS**

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises et entrera en vigueur selon la Loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe et sur le site Internet de la Ville au www.fossambault-sur-le-lac.com où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19 juin 2024.

Jacques Arsenault, CRHA
Greffier